

Informations Communales

02/2021

Diffusion à l'ensemble
de la commune

Administration communale – Case postale 117 – 2882 St-Ursanne – 032 461 31 28



Covid-19

Coronavirus – organisation communale

Pour donner suite aux mesures prononcées par la Confédération et le Canton dans la lutte contre la pandémie de coronavirus, les mesures suivantes ont été instaurées au sein de l'administration communale :

- Le télétravail est en vigueur pour une partie du personnel communal de l'administration
- Les heures d'ouverture du guichet sont maintenues sauf le mardi soir où le bureau fermera à 18.00 h au lieu de 19.00 h. Merci de respecter ces horaires : **lu : fermé ; ma : 08-09.00 h, 16-18.00 h ; me : 08-09.00 h, 14-17.00 h ; je : 08-09.00 h ; ve : 08-09.00 h.**
- L'écopoint de Saint-Ursanne reste ouvert selon le planning ordinaire
- Les séances du Conseil communal se tiennent en visioconférence et le suivi des dossiers est assuré.

Ces mesures sont valables jusqu'à fin février 2021 au moins.

Nous vous rappelons qu'il existe des mesures de soutien et d'aide aux personnes dans le besoin en raison de la crise sanitaire. L'administration renseignera volontiers les intéressés.

Saint-Ursanne, le 25 janvier 2021

www.closdudoubs.ch

administration@closdudoubs.ch

Page | 1/1

Informations Communales

02/2021

Diffusion à l'ensemble
de la commune

Administration communale – Case postale 117 – 2882 St-Ursanne – 032 461 31 28



Covid-19

Coronavirus – organisation communale

Pour donner suite aux mesures prononcées par la Confédération et le Canton dans la lutte contre la pandémie de coronavirus, les mesures suivantes ont été instaurées au sein de l'administration communale :

- Le télétravail est en vigueur pour une partie du personnel communal de l'administration
- Les heures d'ouverture du guichet sont maintenues sauf le mardi soir où le bureau fermera à 18.00 h au lieu de 19.00 h. Merci de respecter ces horaires : **lu : fermé ; ma : 08-09.00 h, 16-18.00 h ; me : 08-09.00 h, 14-17.00 h ; je : 08-09.00 h ; ve : 08-09.00 h.**
- L'écopoint de Saint-Ursanne reste ouvert selon le planning ordinaire
- Les séances du Conseil communal se tiennent en visioconférence et le suivi des dossiers est assuré.

Ces mesures sont valables jusqu'à fin février 2021 au moins.

Nous vous rappelons qu'il existe des mesures de soutien et d'aide aux personnes dans le besoin en raison de la crise sanitaire. L'administration renseignera volontiers les intéressés.

Saint-Ursanne, le 25 janvier 2021

www.closdudoubs.ch

administration@closdudoubs.ch

Page | 1/1